

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-7-15 - 8.0
Point de l'ordre du jour	8.0
Objet	Projet de plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (3e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau) - Avis.

Le conseil communal,

Considérant que dans le cadre du réexamen et de la mise à jour du deuxième plan de gestion, publié en décembre 2015, la Ministre de l'Environnement a invité les communes, par circulaire du 28 janvier 2019, à lui communiquer leurs observations et suggestions écrites au sujet du document établi à ce sujet par l'AGE jusqu'au 22 juillet 2019 ;

Vu la circulaire 3666 relative à la consultation du public en vue de l'élaboration du 3e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau ;

Considérant que l'avis demandé a été établi par le comité de pilotage du groupement de coordination du contrat de rivière de l'Alzette supérieure ;

Vu la délibération du 20 août 2009 arrêtant la prise de position au sujet des projets de plan de gestion de district hydrographique élaborés conformément aux dispositions des articles 4 et 52 et de l'annexe III de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu la délibération du 15 juillet 2013 arrêtant l'avis sur le calendrier et programme de travail prévisionnel en vue du réexamen et la mise à jour du premier plan de gestion, publié en 2009 ;

Vu la délibération du 20 juillet 2015 arrêtant l'avis sur le projet de programme de mesures (2015-2021) ;

Vu la délibération du 15 décembre 2014 portant adhésion au au contrat de rivière du bassin supérieur de l'Alzette ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'émettre l'avis figurant en annexe concernant le projet de plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (3e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau).



Communique la présente et l'avis joint à la Ministre de l'Environnement conformément aux dispositions de l'article 57, paragraphe 3, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 16 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

